

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie St-Amant**

<https://www.cadre21.org/membres/3955d20e01f7f31ee6f1fe2e>

Date d'obtention : 2024-04-15 14:20:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Synthèse :

- Parler à la personne ayant fait le signalement et la victime. Posture de bienveillance, rassurante et collaborative (ils font partie de la solution).
- Je pose des questions neutres afin de me permettre de remplir la grille d'évaluation de l'incident.
- Je valide qui est informé de la situation. Au besoin, je rencontre les jeunes impliquées ou les témoins afin de compléter la grille d'évaluation. Je fais ces rencontres en individuel et je demande à ce qu'il ne parle pas aux autres élèves considérant la démarche en cours et le droit à la vie privée.
- Si l'analyse m'indique qu'il peut s'agir d'un incident malveillant et de nature criminelle, je contacte le service de police.
- Je confisque les appareils électroniques si je considère qu'il peut s'agir de pornographie juvénile, selon les critères. Je leur demande d'éteindre leur appareil électronique et je les place dans un sac scellé en leur présence.
- Si l'analyse m'indique qu'il ne s'agit possiblement pas d'un incident malveillant ou de nature criminelle, je rencontre l'instigateur pour mieux comprendre l'intention et le contexte. Je remplis la grille d'évaluation.
- Si les informations m'amènent à changer mon analyse vers un acte malveillant, je contacte le service de police pour une prise en charge.
- Je collabore avec la direction de l'école pour la suite selon les procédures de l'école afin, notamment, d'aviser les parents des jeunes impliqués. La direction adjointe pourrait aussi appliquer des sanctions selon la politique de l'école.
- Signalement DPJ
- Rencontre de sensibilisation
- Assurer la confidentialité.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation m'ont permis de bien comprendre la pertinence et l'utilité d'appliquer le protocole Sexto. La grille d'évaluation permet de bien évaluer les situation et nous aider à intervenir.

Ne jamais prendre connaissance de la photo ou de la vidéo, la grille permettra d'analyser la nature de l'image.

S'il y a un adulte d'impliqué, c'est la responsabilité de la police.

S'il c'est une personne tierce qui se préoccupe, elle doit être référé au service policier.

L'application de critères de l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

La pertinence de confisquer rapidement le cellulaire pour diminuer la propagation des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que les rencontres pour permettre de bien comprendre la situation et compléter la grille d'évaluation doivent être effectué avec professionnalisme. Les différentes questions à poser, peuvent mettre mal à l'aise la personne et nous devons adopter des schèmes relationnels pour conserver la collaboration, l'ouverture et le bien-être psychologique.

Considérant mon contexte multiculturel, je crois qu'évaluer le degré d'explicitation sexuelle, c'est un élément délicat.